



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 NOVEMBRE 2015

La séance débute à 17H18. Mme JACOBS, Principale du collège et présidente, remercie les membres du conseil d'administration de leur présence.

Elle souhaite que le conseil d'administration soit un lieu de débat, d'échanges et de collaboration avec tous les personnels, les élèves, les parents et tous les partenaires en faveur de la réussite des élèves.

Cette année, le collège accueille 690 élèves dans 30 divisions : 6 classes de 6^e dont 2 bilangues, 7 classes de 5^e dont 2 bilangues, 7 classes de 4^e dont 4 sections bilangues et une classe expérimentale Métiss'art, 8 classes de 3^e dont la classe Prépa-pro et 2 classes spécifiques (ULIS, UPE2A-NSA).

Le conseil d'administration se compose de 30 membres. Cette année, 29 membres siègeront car le CG 973 n'a nommé qu'une seule personne.

Mme MOURIN est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, 24 membres présents, Mme JACOBS ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Installation du conseil d'administration
- Le règlement intérieur du conseil d'administration
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22/09/2015
- Installation des instances
- Adoption de la liste des activités des associations
- Délégation de signature
- Logements de fonction
- Informations diverses
- Questions diverses

Mme JACOBS propose de mettre aux voix l'adoption de l'ordre du jour

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Installation du conseil d'administration :

Désignation des personnes (titulaires, suppléants) dans les différents collèges : personnels, parents d'élèves et élèves.

Mme JACOBS présente les membres qui composent le C.A 2015/2016 → Annexe 1.

Mme LYAUDY, M. CONTOUT et M. JAÏR sont excusés. Mme JACOBS informe les membres du C.A qu'elle a convoqué tous les membres titulaires et suppléants à cette séance. Seuls les titulaires voteront. Les suppléants peuvent voter en cas d'absence d'un titulaire.

Mme JACOBS rappelle les compétences et les attributions du C.A concernant l'autonomie pédagogique de l'établissement, l'organisation des classes, l'emploi de la DHG, le projet d'établissement, adoption du règlement intérieur, l'hygiène et la sécurité, le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, l'adoption du budget et le compte financier. → Annexe 2.

Arrivée de M. BRIQUET à 17H35.

Le chef d'établissement peut prendre l'avis du CA pour toutes questions qui lui semblent utiles.

2. Règlement intérieur du conseil d'administration du collège NONNON:

Tous les membres du C.A ont été destinataires du document. Mme JACOBS demande si tout le monde en a eu connaissance. Elle rappelle que les questions diverses doivent être déposées à la direction 48H à l'avance.

M.ACHILLE demande pourquoi le procès-verbal doit être envoyé à la préfecture ? Mme JACOBS informe que cela fait partie de la procédure.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

→ Adoption à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal du 22/09/2015 :

Une erreur à l'article 2 : il faut lire 14 pour le nombre de votants.

Répétition des mots « la séance » au début. Oubli du mot « pas » à l'article 3. Les corrections seront faites au procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22/09/2015 est mis au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	18	0	4

Le procès-verbal est adopté.

4. Installation des instances :

Désignation des personnes qui siègeront aux différentes instances.

- Commission permanente : Cette commission toutes les questions à l'ordre du jour avant présentation au C.A. → Annexe 3.

Arrivée de Mme LAURORE à 17H55.

- Commission éducative : Cette commission étudie la situation des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de l'établissement. → Annexe 4.
- Conseil de discipline : Il se réunit sur saisine du chef d'établissement → Annexe 5.
- CESC : Ce comité réfléchit et établit le projet éducatif et programme des actions de prévention autour de la santé, de l'éducation à la sexualité et à la citoyenneté. → Annexe 6.

Mme JACOBS fera parvenir le règlement intérieur du collège NONNON à M.CLERVAUX qui n'en a pas eu connaissance.

5. Adoption de la liste des activités des associations :

Dans le collège, 2 associations loi 1901 fonctionnent. Elles permettent aux élèves de s'engager dans la vie du collège.

- L'association sportive et culturelle (ASC) : Tableau des activités de l'ASC.

Mme DELYON trouve que les horaires sont très restreints pour les nageurs lors de l'activité piscine. Manque de temps pour aller nager et manger sur le temps de pause méridienne.

Mme JACOBS rappelle que les élèves doivent arriver à l'heure au collège l'après-midi. Il y a de nombreuses contraintes au collège en raison de l'absence d'installations sportives dans le collège. Des conventions ont été passées avec différents établissements pour organiser les activités sportives du collège.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23	0	4

→ Adoption à l'unanimité

- Le foyer socio-éducatif (FSE) : Il propose des activités variées : jeux de société, jardinage, atelier photos... M. BRIQUET informe qu'il interviendra à la place de Mme FORET pour l'activité vidéo.

La Principale informe que les parents d'élèves peuvent proposer des activités. M. ACHILLE demande comment se fait l'information auprès des élèves. Mme JACOBS répond par affichage, sur le site internet du collège, par les parents d'élèves élus au C.A.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23	0	4

→ Adoption à l'unanimité

6. Délégation de signature :

Mme JACOBS demande aux membres du C.A une délégation pour la signature de contrats, conventions, passation de marchés publics pour l'année 2015/2016 avec un plafond de 15000,00 €.

En cas de refus, le C.A devra se réunir pour chaque acte demandant une signature. Tous les actes, contrats peuvent être consultés auprès du gestionnaire M. CLOTILDE.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23	0	4

→ Adoption à l'unanimité

7. Logements de fonction :

3 logements de fonction au collège NONNON : 2 F4 et 1 F5 tous attribués.

Pas de changement dans l'attribution des logements car il n'y a pas eu de mouvement des personnels cette année.

8. Informations diverses :

- La 1^{ère} réunion du CESC aura lieu le jeudi 12 novembre 2015.
- Le Cross du collège initialement prévu le 13 novembre au stade de Baduel a été annulé car la sécurité des élèves et des personnels n'était pas assurée en raison des travaux en cours.
- Prochaine réunion du C.A le 19 novembre 2015 à 17H15 : « Le budget 2016 ».
- Réunion de l'ASC le 24 novembre 2015.

9. Questions diverses :

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 18H25.

La secrétaire de séance

Brigitte MOURIN



La Présidente

Marie-Hélène JACOBS